

# Échos du Conseil Municipal

## LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

### • COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le CA 2020 s'établit comme suit :

|          | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 8 891 825,59€  | 5 073 478,21€  |
| Recettes | 10 339 136,72€ | 4 626 679,57€  |
| Résultat | 1 447 311,13€  | 446 798,64€    |

Décision adoptée à 21 voix pour (Majorité), 7 voix contre (E. DORIOL, I. BARBEY, N. CHEREL, A. LE GRAND, F. HOURMANT, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

### • COMPTE DE GESTION 2020

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget général de la commune pour 2020. Décision adoptée à l'unanimité.

### • AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

La somme de 1 447 311,13€ est affectée à la section d'investissement. Décision adoptée à 27 voix pour, 2 voix contre (E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

### • BUDGET 2021

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement : 10 003 683,89€
- Investissement : 8 729 078,41€

Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (E. DORIOL, I. BARBEY, N. CHEREL, A. LE GRAND, F. HOURMANT, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

### • TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2021

Maintien des taux votés en 2020 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,78%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,60%

Décision adoptée à 27 voix pour, 2 voix contre (E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

### • ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le recouvrement de certaines recettes communales du budget principal n'a pas pu être obtenu malgré les procédures de poursuites :

- Créances éteintes : 21 803,52€
- Créances irrécouvrables : 36 743,10€

Décision adoptée à l'unanimité

### • DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT MAXIMUM DE 2 800 000€ POUR FINANCER LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2021

Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (E. DORIOL, I. BARBEY, N. CHEREL, A. LE GRAND, F. HOURMANT, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

### • DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL «RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES» :

- Remplacement des chaudières dans les écoles : estimation à 140 000€ HT (travaux + études)

Décision adoptée à l'unanimité

### • ADMR : CONTRAT DE BAIL

Renouvellement du bail pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois. Décision adoptée à l'unanimité

### • INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL COMMUNAL AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Cet itinéraire se situe au sud de la route d'Elliant (RD 115) et emprunte les chemins ruraux reliant Meil Jet à Meil Dréau.

Décision adoptée à l'unanimité.

### • EXTENSION DU CIMETIÈRE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE :

Dans le cadre de l'extension du cimetière, située à Garn Ar Cosquer, l'acquisition de la parcelle CE n° 31 d'une contenance de 296 m<sup>2</sup> était nécessaire afin de pouvoir réaliser un accès offrant de meilleures conditions de desserte du futur cimetière pour un coût de 6€/m<sup>2</sup>. Décision adoptée à l'unanimité.

### • CESSIION D'UNE PARCELLE PAR LES CONSORTS DORVAL À LA COMMUNE :

Dans le cadre d'un projet de vente sur le secteur de Pont-Odet, il est apparu que deux parcelles avaient des affectations publiques. Ce qui implique la cession de la parcelle BA 148 moyennant l'euro symbolique au profit de la commune et la parcelle BA 147 fera l'objet d'une cession au profit de Quimper Bretagne Occidentale. Décision adoptée à l'unanimité.

### • CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET DE SÉCURITÉ DES SALLES COMMUNALES :

L'utilisation des salles communales par les associations gabérisiennes est permise dans le cadre de différents types d'activités (cours, ateliers, réunions, assemblées générales, conférences, repas) mais cet usage nécessite de fixer les modalités de mise à disposition ainsi que les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de l'exploitant. Les salles communales concernées sont les suivantes :

- Salles d'activités de L'Athéna :
  - › Salle Jean Julien
  - › Salle Per Jakez HELIAS
  - › Salle Théodore BOTREL
  - › Salle Angela Duval
- Salle Déguignet
- Salle Keranna
- LE MORDANT
- Salle de l'Europe
- Salle du Rouillen
- Espace Simone Veil
- Salle Lucie Aubrac
- Salle Ti-Kreis
- Algéco de l'accueil de loisirs

Décision adoptée à l'unanimité

### • ACCEPTATION D'UN DON EN NUMÉRAIRE GREVÉ D'UNE CONDITION

Les familles Jézéquel – Le Bihan, donatrices, ont fait un don en numéraire sous la forme d'un chèque bancaire d'un montant de 340€ sous réserve d'affecter cette somme exclusivement aux actions réalisées par le Conseil municipal des enfants. Décision adoptée à l'unanimité.

### • COMPTES-RENDUS DE DÉLÉGATION – MARCHÉS PUBLICS

#### • PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – MARCHÉS RÉSERVÉS HANDICAP (ART. L2113-12 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

- ADGAP : 45 000€ HT / an
- OES : 45 000€ HT / an

#### • TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'EHPAD (MONTANTS HT)

- Lot 1 : terrassement, VRD, espaces verts : SOCIETE LE PAPE ET FILS – 130 000€
- Lot 2 : gros-œuvre et démolition : ENTREPRISE JONCOUR/ SAR – 350 000€
- Lot 3 : charpente bois : SEBACO – 103 000€
- Lot 4 : couverture, étanchéité – SEO : 98 732,26€
- Lot 5 : menuiseries extérieures aluminium : REALU – 127 000€
- Lot 6 : serrurerie : CTIS – 66 189€
- Lot 7 : menuiseries intérieures : PLASSART MENUISERIE – 109 000€
- Lot 8 : cloisons, doublage, plafond plâtre : ATLANTIC BÂTIMENT – 121 000€
- Lot 9 : revêtements de sols, faïence : SOLS DE CORNOUAILLE – 78 000€
- Lot 10 : peinture : PRC – 49 514,85€
- Lot 11 : chauffage, ventilation, plomberie sanitaire : PROTHERMIC – 212 951,15€
- Lot 12 : électricité, courants faibles : SNEF – 191 610€

#### • PRESTATIONS DE VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET RÉGLEMENTAIRES – SERVICE BÂTIMENTS

- Lot 1 : vérification annuelle des installations électriques : APAVE – 15 000€ HT
- Lot 2 : vérification annuelle des ascenseurs : DEKRA INDUSTRIAL – 6 000€ HT
- Lot 3 : vérification des installations gaz : QUALICONSULT – 3 000€ HT
- Lot 4 : vérification triennale des installations incendie : DEKRA INDUSTRIAL – 6 000€ HT